

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphane à partir de 12 h 10
Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11 h 50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
M. LOTHAIER Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

LA SEANCE EST OUVERTE

Bordeaux - Vente d'un terrain communautaire d'une surface d'environ 6 590m² à l'Institut FCBA - Autorisation - Décisions
--

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois – construction Ameublement) est une structure à vocation nationale qui permet aux secteurs bois, forêt, pâte et ameublement de disposer d'un outil visant l'amélioration des synergies entre les différents maillons de la filière. Beaucoup de PMI françaises sont ainsi aidées et conseillées dans les mutations technologiques indispensables au maintien de leur compétitivité. FCBA, avec ses 340 salariés au total, apporte une garantie de qualité dans cette industrie forte en Aquitaine.

Installé depuis plus de 20 ans sur les allées de Boutaut à Bordeaux, cet établissement a besoin de s'agrandir en limite Nord de son terrain, sur une ancienne propriété de la SNCF récemment acquise par la Communauté urbaine. Cette extension suit parallèlement la restructuration du site parisien de FCBA.

L'objectif principal de l'extension bordelaise est d'introduire sur la région de nouvelles activités comme le laboratoire de séchage et l'atelier d'essais acoustiques, et de répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement, grâce aux moyens de la biotechnologie, en vue d'une production bois durable.

Cette opération est par ailleurs inscrite au Contrat de Plan Etat – Région et bénéficie du soutien de la CUB qui, dès 1980, avait assuré le pilotage du dossier d'installation des premiers bâtiments et qui souhaite aujourd'hui renforcer le rôle du Pôle de compétitivité Pin Maritime du Futur et poursuivre l'effort de concentration en Région Aquitaine de cette activité en lien avec les industriels. A ce titre, le conseil communautaire a d'ores et déjà approuvé, par délibération en date du 29 mai 2009, une subvention pour l'acquisition du terrain nécessaire à cette extension de Bordeaux. Aujourd'hui il est proposé de céder à FCBA une partie des parcelles cadastrées SY1 et SY9, pour une surface totale d'environ 6 590m².

Par ailleurs, le projet nécessite l'intervention de l'Agence d'Urbanisme sur l'aspect architectural et paysager. L'extension de FCBA est en effet envisagée sur un site stratégique à proximité de la future station de tram-train « Cracovie », d'un site 50 000 logements, et du quartier des Aubiers objet d'un projet urbain.

Plusieurs préalables ont donc été posés et seront pris en compte par l'Institut :

- éviter les circulations et les stationnements en limite nord,
- organiser un fonctionnement de cours intérieures masquées permettant les livraisons et stockages,
- intégrer les façades au site projeté
- offrir une architecture de qualité dans la continuité des installations existantes.

Afin de concrétiser l'engagement de l'Institut FCBA, Monsieur Georges-Henri Florentin, Directeur général de FCBA, a signé une convention de cession avec la CUB le 30 novembre 2012.

Considérant ce qui précède, il est proposé de réserver une suite favorable à ce sujet.

La parcelle a fait l'objet d'une estimation des services de France Domaine qui ont été consultés conformément à la loi du 8 février 1995.

La valeur vénale est estimée à 110 € HT le m².

Le prix de cession convenu s'établit à 878 960,73 € TTC dont 144 073,73 € de TVA au taux de 19,6%, soit 133 € TTC par m², correspondant au coût d'achat de la parcelle SNCF et aux frais engagés par la CUB ;

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU le plan local d'urbanisme adopté par délibération n°2006/0535 du 21 juillet 2006,

VU la convention de cession signée le

VU l'estimation émise par France Domaine en date du 20 juin 2012, n°2011-063V2595

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

L'intérêt de permettre l'extension de FCBA sur un terrain communautaire d'une superficie approximative de 6 590 m² à détacher des parcelles SY1 et SY9 situées sur les allées de Boutaut à Bordeaux dans les conditions précédemment décrites,

DECIDE

Article 1 :

La cession au bénéfice de l'Institut FCBA, du terrain communautaire d'une superficie de 6 590 m² environ à détacher des parcelles SY1 et SY9 et situé sur les allées de Boutaut à Bordeaux, pour la somme de 878 960,73 € TTC dont 144 073,73 € de TVA sur le prix global pour la surface considérée.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de vente et toute convention s'y rapportant éventuellement

Article 3 :

Les acomptes perçus sur le montant de la vente seront inscrits au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 77 compte 775 – fonction 8240 – UC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 JANVIER 2013**

PUBLIÉ LE : 17 JANVIER 2013

M. NICOLAS FLORIAN